

DEPARTEMENT DE L'ALLIER
ARRONDISSEMENT DE MOULINS
SYNDICAT MIXTE EAU ET ASSAINISSEMENT. RIVE GAUCHE ALLIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL – REGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Séance du 04 Décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de Décembre, les membres du Comité Syndical se sont réunis à Souvigny à 17h30 sous la présidence de M. DETERNES, Président du Syndicat Mixte Rive Gauche Allier.

Etaient présents :

<u>Bransat</u>	BONNIN Philippe	<u>Le Montet</u>	TOURRET Marcelle GRANSEIGNE Viviane
<u>Ceset</u>	DIJOUX Nicole	<u>Novant</u>	FUSIL Frédéric* PETIOT Yves
<u>Chatel de Neuve</u>	PACAUD Jean-Luc PELTIER Christian	<u>Rocles</u>	BIDET Jacky* LECANTE Monique*
<u>Chatillon</u>	VERHAEGHE Pierrick* PETIOT Ghislaine	<u>Saulcet</u>	
<u>Contigny</u>	BERTRAND Patrick	<u>Saint Sornin</u>	BRUN Baptiste BECARD Muriel*
<u>Cressanges</u>	LACARIN Marie-Françoise	<u>Le Theil</u>	ROBIN Lydie MELLOUX Olivier*
<u>Deux-Chaises</u>		<u>Treban</u>	
<u>Lafeline</u>	ROUDIER Bernard	<u>Tronget</u>	DETERNES Alain
<u>Meillard</u>	ALLEAUME Frédéric	<u>Verneuil</u>	BENASSY Patrick DE PAULA Charles
<u>Monetay</u>	FOVEAU Christine ARCHASSAL Didier		

Absent excusé : M. REIGNERON Antoine, M. MAITRE Alain, M. CLUZEL Damien, Mme VISINONI Stéphanie, M. RIBIER Julien, M. SIMON Yves.

Absent : M. BLANCHET François, M. LINDRON Marc-Anthony, M. SADOT David, M. EUGENE Ludwig, M. BURLAUD Jean-Luc, M. ROCHE Philippe, M. RIBIER Sylvain.

Assistaient à la réunion à titre consultatif

M. LABOUESSE, Directeur du Syndicat
Mme CHAUMEILLE, Secrétaire

***Suppléant**

En exercice	25
Présents	38
Votants	38
Procuration	0
Pour	38
Contre	0
Abstention	0

DEL20251204074

Objet : Utilisation des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 – Régie assainissement

M. Le Président informe que pour permettre la continuité des projets menés par le Syndicat et conformément à l'article L1612-1 du C.G.C.T, le Comité Syndical peut autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette :

Chapitre	BP 2025	Limite du ¼	Montant autorisé
Chap. 20 – Immobilisations incorporelles	116 811 €	29 202.75 €	29 202 €
Chap. 21 – Immobilisations corporelles	120 000 €	30 000.00 €	30 000 €
Chap. 23 – Immobilisation en cours	7 027 €	1 756.75 €	1 756 €
TOTAL	243 838 €	60 959.50 €	60 958 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Approuve l'utilisation des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2026.

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

A. DETERNES